

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2023-028/ALT/COMFIB

Dossier N°057 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-014/PRES-TRANS DU 28 DECEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2100150042697 SIGNE LE 29 SEPTEMBRE 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'ELECTRIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DES CONNEXIONS A L'ELECTRICITE (PEDECCEL)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la députée **Nemata Brigitte ZOUNGRANA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 24 juillet de 17 heures 55 minutes à 19 heures 35 minutes et le mardi 1^{er} août de 11 heures 00 minute à 12 heures 10 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-014/PRES-TRANS du 28 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL).

Au préalable, la Commission a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 17 juillet de 12 heures 30 minutes à 13 heures 50 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Simon-Pierre BOUSSIM, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSONRE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Souleymane OUEDRAOGO.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs de développement et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- montant et conditions du financement.

L'accès limité à une électricité fiable et abordable est l'une des contraintes les plus pesantes pour la croissance économique et la prospérité partagée au Burkina Faso. Les taux d'accès à l'électrification restent faibles par rapport aux normes régionales, surtout dans les zones rurales.

Le projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL) est une opération d'investissement qui s'inscrit dans la vision du Gouvernement burkinabé projetant l'accès universel des populations à l'électricité à l'horizon 2030.

La mise en œuvre du PEDECEL permettra l'extension du réseau de distribution de l'électricité afin d'accroître l'accès des populations à une énergie électrique de qualité dans plusieurs localités périurbaines et rurales réparties dans 10 régions administratives sur les 13 que compte le Burkina Faso ; les 3 autres régions étant déjà prises en compte dans d'autres projets similaires. Plus spécifiquement, le projet permettra de raccorder les ménages au réseau électrique à travers un système innovant consistant à différer le paiement des frais d'abonnement qui constituent un frein à l'accès à l'électricité pour la plus grande partie de la population du pays.

Le projet découle de l'étude d'électrification et d'extension de réseau dans toutes les communes urbaines et rurales réalisée par la SONABEL en 2020. Cette étude a proposé des solutions techniques appropriées en vue d'étendre le réseau électrique pour répondre à la demande.

Le projet sera cofinancé par le Fond africain de développement (FAD), le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), POWER AFRICA, le Gouvernement du Burkina Faso et la SONABEL.

La durée d'exécution du projet est de 51 mois allant d'octobre 2021 à décembre 2025.

Le Gouvernement a obtenu du FAD des fonds pour le financement partiel du projet. C'est un prêt de 35 millions d'Unités de Compte soit 27,287 milliards de Francs CFA et un don de 15 millions d'Unités de Compte soit 11,694 milliards de Francs CFA. Ce financement partiel permettra de réaliser des extensions de réseaux de distribution électrique dans seize (16) chefs-lieux de provinces sur les 32 ciblés et de réaliser **74 435** branchements au profit des ménages et les points socio-économiques.

1. Objectifs de développement et bénéficiaires du projet

1.1. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès durable à l'électricité en vue d'améliorer les conditions de vie des populations burkinabè.

1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la mise en œuvre du projet devrait permettre :

- d'accroître la couverture du réseau de distribution électrique dans toutes les communes urbaines et rurales y compris les zones non loties des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- de réaliser des branchements au profit des ménages et des points socio-économiques ;
- de renforcer les capacités opérationnelles de la SONABEL.

2. Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont les ménages et les Petites et moyennes entreprises (PME) qui n'ont pas accès à l'électricité et résident dans la zone du projet.

Les bénéficiaires directs du projet sont les suivants :

- les populations résidant dans la zone du projet qui auront la possibilité de bénéficier de l'électricité de qualité ;
- les promoteurs des PME localisées dans la zone du projet qui auront la possibilité d'utiliser l'électricité comme intrant ;
- les femmes membres des groupements organisés de productrices qui

auront un appui sous forme de subvention d'équipement pour le développement de leurs activités ;

- la SONABEL qui bénéficiera de l'augmentation de la clientèle lui permettant de rentabiliser ses investissements et d'améliorer sa situation financière ;
- les acteurs du secteur de l'électricité (Ministère en charge de l'énergie, Régulateur, Ministère en charge des finances) qui verront leurs capacités opérationnelles renforcées ;
- les collectivités locales qui pourront répondre à la pression sociale pour l'accès au service d'électricité.

3. Description technique du projet

Le projet sera exécuté par le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières à travers la SONABEL comme agence d'exécution. Il comprendra trois (03) composantes structurées ainsi qu'il suit :

Composantes du projet (montants en millions d'UC)			
N°	Composantes	Coûts estimatifs	Description des composantes
A	Infrastructures électriques	107,20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de 252 km de réseau de distribution moyen tension (MT) ▪ Construction de 2590 km de réseau de distribution basse tension (BT) ▪ Construction de 148 km de réseaux mixte MT/BT ▪ Création de 230 postes de transformation MT/BT en aérien sur poteau ▪ Pose de 161 postes de transformation MT/BT en cabines préfabriqués ▪ Réalisation de 218 400 branchements et pose de 218 400 compteurs à prépaiement ▪ Pose de 2330 foyers d'éclairage publics solaires ▪ Construction d'un bureau central de conduite à Ouagadougou ▪ Indemnisation/compensation pour pertes arbres, de revenus et autres biens ▪ Reboisement compensatoire aux destructions d'espèces végétales
B	Appui institutionnel	0,86	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités du personnel (Formations) de la SONABEL, l'ARSE, le Ministère en charge de l'énergie et la DGCOOP ▪ Appui technique à des groupements organisés de femmes dans les dix régions concernées par le projet ▪ Réalisation de l'étude sur le potentiel d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs ▪ Acquisition de matériel roulant d'exploitation, de matériel et outillage de sécurité ▪ Recrutement et formation de 40 jeunes stagiaires.
C	Gestion du projet	7,09	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle et supervision des travaux ▪ Audits externes des comptes et des acquisitions du projet ▪ Elaboration du manuel de procédures du projet ▪ Acquisition de logiciel comptable ▪ Acquisition de matériels informatiques ▪ Acquisition de mobiliers de bureau ▪ Acquisition de matériels roulant pour la supervision du projet ▪ Communication et visibilité du projet ▪ Suivi de la mise en œuvre du PGES ▪ Fonctionnement de l'Unité de gestion du projet.
Coût total du projet		115,15	

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- les communes urbaines et rurales et les zones à habitats spontanés des grandes agglomérations de la zone du projet sont entièrement couvertes par le réseau de distribution électrique ;
- les ménages et les points socio-économiques résidents dans la zone du projet ont accès et utilisent les services électriques ;
- les acteurs du secteur sont outillés pour offrir des services de qualité aux usagers.

4. Montant et conditions du financement

Dans le cadre de ce cofinancement, les conditions relatives à la mise en œuvre du présent financement (prêt/don) du Fonds africain de développement se présentent comme suit :

Montant du prêt	35 millions d'Unités de Compte, soit 27,287 milliards de FCFA
Taux d'intérêt	2,86% l'an sur le montant du prêt décaissé non remboursé
Commission de service	0,75% l'an sur le montant du prêt décaissé non remboursé ;
Commission d'engagement	0,5% l'an sur le solde non décaissé
Durée du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	5 ans
Durée de remboursement	35 ans
Durée d'exécution du projet	51 mois

De ce qui précède, il ressort que le Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL) contribuera à améliorer significativement l'accès des populations aux services énergétiques de qualité en lien avec l'objectif Stratégique 3.6 du nouveau référentiel de développement 2021-2025.

Ce financement permettra de réaliser des extensions de réseaux de distribution électrique dans seize (16) chefs-lieux de provinces, de réaliser 74 435 branchements au profit des ménages et de points socio-économiques et de construire un Bureau Central de Conduite de réseau pour améliorer la qualité de la fourniture.

De plus, les ressources du FAD permettront au Projet de soutenir des associations féminines dans les zones du projet par l'acquisition de matériels à usage productif.

Par ailleurs, le projet aura très peu d'impact négatif sur les activités économiques (hangars commerciaux et restriction d'accès aux ateliers d'artisans pendant les travaux) et n'aura pas d'atteinte aux propriétés foncières et biens immeubles car des lignes aériennes, souterraines et des postes de transformation seront construits dans le domaine public. Enfin, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) prévoit des séances de sensibilisation des acteurs et la mise en place ainsi que le fonctionnement des Mécanismes de Gestion des Plaintes.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : Le Gouvernement peut-il donner avec précisions les localités de réalisations du Projet (régions et provinces) ? Quels sont les critères qui ont prévalu au choix des régions bénéficiaires ?

Réponse : Les localités concernées par les réalisations du Projet sont : Batié, Dano, Diébougou, Gaoua, Boromo, Dédougou, Koudougou, Léo, Nouna, Réo, Sapouy, Boulsa, Koupéla, Tenkodogo, Zorgho et Ouagadougou.

Les critères administratifs et de densité de la population ont prévalu au choix des localités d'intervention du projet. La contrepartie nationale (budget de l'Etat et Fonds propres de la SONABEL) permettra de financer les extensions de réseau et la réalisation des branchements dans dix (10) autres localités que sont : Sindou, Solenzo, Manga, Kombissiri, Pô, Toma, Tougan, Houndé, Orodara et Ouargaye.

Question n°2 : Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que les associations féminines vont bénéficier des équipements de production qui leur sont promis dans le Projet ?

Réponse : Le Gouvernement rassure la Représentation nationale que les équipements seront mis à la disposition des six (06) associations féminines pour un montant de 42 millions de FCFA, à raison d'une association féminine dans chaque direction régionale de la SONABEL.

Question n°3: Quelles sont les modalités de paiement différé des frais d'abonnement ?

Réponse : Pour un branchement, le coût moyen est de 218 000 francs CFA TTC. Les modalités de paiements sont les suivantes :

- une avance minimale de 3000 francs CFA à la souscription ;
- un paiement par mensualité constante sur une durée maximale de 3 ans selon la formule retenue par le client.

Par ailleurs, les clients ont la possibilité de rembourser de façon anticipée.

Question n°4 : Le Gouvernement peut-il apporter de plus amples précisions sur les différents taux d'intérêt ?

Réponse : Les taux d'intérêts comprennent les éléments suivants :

- le taux d'intérêt du prêt (ou commission de service) est de 0,75% par an, appliqué sur le solde décaissé ;
- les commissions d'engagement sont un taux d'intérêt qui s'appliquent au montant non décaissé. Ils sont de l'ordre de 0,5% par an.

Les remboursements du montant principal du prêt se feront par versements semestriels égaux et consécutifs au taux de 2,86% l'an, après l'expiration de la période de différé qui est de 5 ans.

Question n°5 : Quelles sont les données sur le nombre de bénéficiaires dans le plan de gestion environnementale et sociale et le nombre d'arbres à abattre et celui à mettre en terre ?

Réponse : Le projet a un faible impact sur l'environnement. Les notices d'impact environnemental et social élaborés n'ont pas identifié précisément d'individus qui seront impactés par les travaux. Selon le rapport d'évaluation 2432 arbres seront perdus ou élagués. Toutefois, des ressources ont été provisionnées pour faire face aux éventuels impacts sur les ménages et l'environnement à l'issue des études d'exécution. Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place.

Question n°6 : Quelles sont les raisons qui ont prévalu à l'exclusion des grandes entreprises dans la réalisation des prestations ?

Réponse : Il s'agit d'un projet à caractère social pour relever le taux d'accès des ménages et des PME aux services énergétiques. Pour les grandes entreprises, les branchements font l'objet d'une étude adaptée à leurs demandes. Ces entreprises ont la possibilité de négocier les conditions de paiement.

Question n°7: Quelles sont les précautions prises pour renforcer le réseau électrique afin de minimiser les délestages pouvant provenir de l'extension ?

Réponse : Les projets parallèles sont en cours en vue d'augmenter les capacités de production, d'importations et de renforcement de réseau. Il s'agit :

- des interconnexions électriques avec les pays voisins : Bolgatanga- Bobo-Dioulasso (100 MW à l'horizon 2028), Nigéria – Ouagadougou (100 MW à l'horizon 2027) ;
- de la construction des centrales solaires : (434 Wc à l'horizon 2028) ;

- de la construction des centrales biomasse (50 + 40) MW ;
- d'augmenter la capacité d'importation avec la Côte d'Ivoire de 30 MW ;
- d'augmenter la capacité d'importation du Ghana via la Côte d'Ivoire de 30 MW ;
- de la construction de la Boucle 90 kV de Ouagadougou et maillage avec les aires urbaines proches ;
- du renforcement et extension des connexions interurbaines 90 kV ;
- du renforcement et extension des connexions interurbaines 225 kV ;
- du renforcement des différentes lignes de distribution HT/BT.

Question n°8 : Pourquoi l'ordonnance ne fait-elle pas mention du don d'un montant de 15 millions d'Unités de compte, soit 11,694 milliards de francs CFA ?

Réponse : Le partenaire technique et financier qui accompagne ce Projet n'exige pas la ratification des dons.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance objet du présent projet de loi permettra de :

- réaliser des extensions de réseaux de distribution électrique dans seize (16) chefs-lieux de provinces ;
- réaliser 74 435 branchements au profit des ménages et des points socio-économiques et de construire un Bureau Central de Conduite de réseau pour améliorer la qualité de la fourniture ;
- soutenir des associations féminines dans les zones du projet par l'acquisition de matériels à usage productif.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

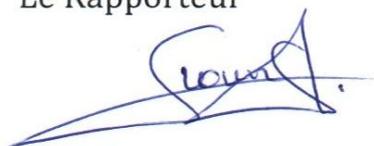
Ouagadougou, le 1^{er} août 2023

Le Président



Moussa NOMBO

Le Rapporteur



Nemata Brigitte ZOUNGRANA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 17 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
9.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
15.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
16.	KONE Diakalia	Membre

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU LUNDI 24 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	SAVADOGO Yacouba	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
11.	DIALLO Daouda	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	1KABRE Aboubacar	CDD
2.	OUEDRAOGO Souleymane	CGSASH
3.	GANSONRE Marc Bertin	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BOUSSIM Simon- Pierre	Ministre
2.	SANKARA Yaya	Directeur de Cabinet MEMC
3.	KOUTOU Alidou	Directeur général énergie
4.	GANOU Ouakana	SG/SONABEL
5.	GOUBA Jean Bedel	Coordonnateur du PEDECEL
6.	SAWADOGO Ferdinand T	Directeur du développement institutionnel et de l'innovation
7.	KORMODO Souleymane	Responsable suivi PEDECEL
8.	BARRO/KI K. Françoise	Chef de service PP/DGESS/MEMC
09.	KABORE Judicaël L. M	Responsable Technique PEDECEL
10.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEFP
11.	SANOU Noufoun	MJDHRI/DGRI
12.	DOULKOM Honoré	MJDHRI/DGRI
13.	BARBARI Ousmane	CM/MEMC

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MARDI 1^{er} Août 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
4.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
5.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
6.	FOFANA Haoua	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	OUEDRAOGO Souleymane	CGSASH
3.	GANSONRE Marc Bertin	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOOGO Drissa	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
8.	DIALLO Daouda	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BOUSSIM Simon- Pierre	Ministre
2.	KOUTOU Alidou	Directeur général énergie
3.	GANOU Ouakana	SG/SONABEL
4.	GOUBA Jean Bedel	Coordonnateur du PEDECEL
5.	SAWADOGO Ferdinand T	Directeur du développement institutionnel et de l'innovation
6.	KABORE Judicaël L. M	Responsable Technique PEDECEL
7.	SANOU Nuhoun	MJDHRI/DGRI
8.	BARBARI Ousmane	CM/MEMC
9	ILBOUDO Emmanuel	SONABEL/PEDECEL/DETD

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5	KERE/NIKIEMA Bibata	Administrateur parlementaire
6	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
7	YAMEOGO Gustave Marie K.	Administrateur parlementaire
8	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
9	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT